

INFORMATIONS EUROPEENES NORMALISEES EN MATIERE DE CREDIT A LA CONSOMMATION
SECCI

au demande de

Prénom et Nom

né à _____ le _____

domicilié(e) à _____

Prénom et Nom

née à _____ le _____

domicilié(e) à _____

et nommé(e)(s) ci-après

"les emprunteurs"

1. identité et coordonnées du prêteur /de l'intermédiaire de crédit

Prêteur Delta sa - Nat nr/FSMA 0412489728 MEZ 738

Adresse Kortrijkstraat 55 8560 Wevelgem

N° de téléphone 056/41 45 73

adresse électronique info@delta-leningen.be

Adresse internet www.delta-leningen.be

Intermédiaire

Adresse

2. Description des principales caractéristiques du produit du crédit

Type du crédit	Prêt à tempérament
Le montant du crédit <i>il s'agit du plafond ou du total des sommes rendues disponibles en vertu du contrat de crédit</i>	euro
Les conditions du prélèvement <i>il s'agit de la façon dont vous l'obtiendrez</i>	Le montant du crédit sera versé sur le compte au nom d'un ou plusieurs emprunteurs concerné(e)(s) au jour même (de signer le contrat) ou le lendemain .
La durée du contrat de crédit	mois
Les versements échelonnés et , le cas échéant, l'ordre selon lequel ces versements seront repartis	Tous les _____ du mois, un montant de _____ sera payable , à partir du mois qui suit la signature du contrat . Les mensualités comportent une part de capital et une part des intérêts, qui est déterminé dans le tableau d'amortissement.
Le montant total que vous devrez payer <i>il s'agit du montant du capital emprunté , majoré des intérêts et des coûts éventuels liés à votre crédit,</i>	euro
Sûretés exigées <i>il s'agit d'une description de la sûreté que vous devez fournir en relation avec le contrat de crédit</i>	- Domiciliation bancaire conseillée mais non obligatoire. - Cession de rémunération et de créances.

3. Le coût du crédit

<p>Le taux débiteur = le coût pour fournir l'argent</p>	<p>Taux fixe: %</p>
<p>Taux annuel effectif global (TAEG)</p> <p><i>il s'agit du coût total exprimé en % annuel du montant du crédit. Le TAEG vous permet de comparer les différentes offres</i></p>	<p>%</p> <p>Ce pourcentage est basé sur , entre autres, les estimations suivantes: le montant du crédit, la durée du crédit, le versement total et immédiat du crédit, le taux débiteur, les remboursements à effectuer par le les emprunteurs . On estime 30,4167 jours dans un mois.</p> <p>Pour un montant de euro, au TAEG de %le crédit se remboursera en mensualités de euro (coût total du crédit euro).</p>
<p>Est-il obligatoire de conclure :</p> <p>- une assurance ?</p> <p>- et/ou un autre service accessoire ?</p> <p><i>Si les frais ne sont pas connus au prêteur, ils ne sont inclus dans le TAEG.</i></p>	<p>Non</p> <p>Non</p>
<p>Frais en cas de retard de paiement</p> <p><i>Les impayés risquent d'avoir conséquences pour vous et de rendre plus difficile l'obtention d'un crédit.</i></p>	<p>Frais de rappel : 7,50€ plus frais postaux (maximum une fois/mois). Intérêts de retard aux taux débiteur plus 10 % . Au cas de rupture du contrat , le solde sera augmenté de 10%, tranche jusque 7500€ et de 5% , tranche au-delà des 7500 €.</p>

4. Autres aspects juridiques importants

<p>Droit de rétractation</p> <p><i>vous disposez d'un délai de 14 jours calendaires pour revenir sur votre engagement vis-à-vis du contrat de crédit</i></p>	<p>Oui</p> <p>Jusqu'au remboursement du montant du crédit , vous devez payer des intérêts par jour au taux débiteur : 1/365 des intérêts (taux débiteur) par an ;</p> <p>euro</p>
<p>Remboursement anticipé</p> <p><i>vous avez le droit de procéder à tout moment au remboursement anticipé, total ou partiel, du crédit,</i></p>	<p>Vous devez nous en aviser de votre intention par lettre recommandée au moins dix jours avant le remboursement. Vous avez droit à une réduction du coût total du crédit.</p>
<p>Le prêteur a droit à une indemnité en cas de remboursement anticipé.</p>	<p>Le montant de l'indemnité est 1 % de la partie remboursée en capital au cas de remboursement plus d'un an avant la date théorique du crédit et 0,5% de la partie remboursée en capital au cas de remboursement un an maximum avant la date de fin théorique du crédit. (Jamais plus que le montant d'intérêt prévu)</p>
<p>Rupture du contrat</p>	<p>Un mois après la mise en demeure de paiement par lettre recommandée, au cas de non paiement de 2 mensualités ou 20% du montant à rembourser ou en arrivant à la fin du contrat , le contrat peut être rompu par le prêteur .</p>
<p>Consultation d'une base de données</p> <p><i>le prêteur doit vous informer immédiatement et sans frais du résultat de la consultation d'une base de données si une demande de crédit est rejeté en se fondant sur une telle consultation. Cela ne s'applique pas si la communication de ces informations est interdite par la législation communautaire ou si elle est contraire aux objectifs d'ordre public ou de sécurité publique,</i></p>	
<p>Droit à un projet de contrat de crédit</p> <p><i>Vous avez le droit d'obtenir gratuitement, sur demande, un exemplaire du projet de contrat de crédit. Cette disposition ne s'applique pas si, au moment de la demande, le prêteur n'est pas disposé à conclure le contrat de crédit avec vous,</i></p>	
<p>La période dans laquelle le prêteur est lié par l'information précontractuelle,</p>	<p>L'information est valable du jusqu'au</p>